

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

## Prévisions budgétaires 2011

<u>Prévisions des recettes</u>	<u>Prév. 2010</u>	<u>Prév. 2011</u>
Taxes	236 500 \$	261 675 \$
Taxes Sûreté du Québec	44 350 \$	36 510 \$
Ordures	18 750 \$	18 850 \$
Récupération	13 125 \$	13 195 \$
Bacs	1 410 \$	0 \$
Licences chiens	1 530 \$	1 380 \$
Autres recettes de sources locales	10 635 \$	10 525 \$
Remboursement TVQ	10 700 \$	11 000 \$
Compensation réseau routier	178 490 \$	178 490 \$
Autres subventions gouvernementales	1 500 \$	2 500 \$
Taxe d'accise	0 \$	215 247 \$
Créations d'emplois	900 \$	1 000 \$
Appropriation des surplus	25 000 \$	0 \$
<b><u>Total prévisions des recettes</u></b>	<b><u>542 890 \$</u></b>	<b><u>750 372 \$</u></b>

<u>Prévisions des dépenses</u>	<u>Prév. 2010</u>	<u>Prév. 2011</u>
Administration générale		
-Législation / conseil municipal	31 474 \$	30 807 \$
-Application de la loi	450 \$	1 000 \$
-Gestion fin. et administrative	57 367 \$	66 186 \$
-Greffé	0 \$	0 \$
-Évaluation	9 286 \$	25 530 \$
-Salle municipale	9 677 \$	7 402 \$
<b>Total administration générale</b>	<b>108 254 \$</b>	<b>130 925 \$</b>
Sécurité publique	67 021 \$	60 902 \$
Transport	277 678 \$	251 283 \$
Hygiène du milieu	43 802 \$	43 617 \$
Aménagement, urbanisme et développement	17 814 \$	22 525 \$
Loisirs et culture	28 146 \$	25 873 \$
Frais de financement	175 \$	0 \$
Taxe d'accise	0 \$	215 247 \$
<b><u>Total prévisions des dépenses</u></b>	<b><u>542 890 \$</u></b>	<b><u>750 372 \$</u></b>

## Taux d'imposition 2011

Le taux de la taxe foncière est fixé à 0,86\$ / 100\$ d'évaluation.

Le taux de la taxe générale pour la Sûreté du Québec est fixé à 0,12\$ / 100\$ d'évaluation.

Le montant annuel pour les ordures ménagères est fixé à 100\$ pour une résidence et 50\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la récupération est fixé à 70\$ pour une résidence et 35\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la licence d'un premier chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour la licence d'un deuxième chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour la licence d'un troisième chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour plus de 3 chiens c'est à dire un chenil est fixé à 300\$.

Le taux d'intérêt pour retard sur taxes et droits de mutations est de 15%.